

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2025/101

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Objet : Ressources humaines - Création d'un poste de chargé de coopération CTG au grade de rédacteur (contrat de projet)

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le livre Ier du code général de la fonction publique portant droits et obligations,

Vu le livre III du code général de la fonction publique portant recrutement et notamment son article L332-24,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

L'agent chargé de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale en lien avec la CAF, absent depuis 6 mois, a demandé une mise en disponibilité de droit de longue durée.

La CCPL s'est engagée avec la CAF à mettre en œuvre la CTG (Convention Territoriale Globale) sur une période de 5 ans de 2024 à 2028. La CAF finance le poste à temps complet à hauteur de 24 000€ annuel.

La CTG est le socle contractuel qui assure le financement des dispositifs petite enfance, enfance jeunesse sur le territoire (accueil en centres de loisirs, accueil périscolaire, local jeunes, crèches, relais petite enfance).

Il est proposé de lancer le recrutement d'un agent contractuel pour exercer la mission de chargé de coopération CTG à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet, pour une durée initiale d'un an avec possibilité de reconduction pouvant aller jusqu'à 3 ans maximum.

Les missions attendues sur ce poste :

- Impulser et mettre en œuvre les politiques petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits, définis dans le cadre de la CTG
- Animer la mise en réseau d'acteurs du territoire
- Animer et organiser la relation avec la population
- Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- Que le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'emploi de Rédacteur territorial pour mener à bien le projet de développement et de redynamisation du territoire sur les politiques « petite enfance, enfance jeunesse, éducation, parentalité, logement et accès au droit », pour une période d'un an (renouvelable dans la limite de 3 ans) à compter du mois de septembre 2025 ;

DIT

- Que le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.
- Que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.
- Que la durée totale des contrats ne pourra excéder 3 ans.
- Que cet agent assurera les fonctions de Chargé de coopération CTG à temps complet.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget principal.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 01 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250624-2025-101B-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.